



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°066/02-2023/PCA

**RESOLUTION SPECIALE N°52/02-2023 ADOPTÉE PAR CONSULTATION A DOMICILE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE
ACCOUNT-NIGER.**

Sous-Comité de Passation des Marchés

EN DATE DU 16 FEVRIER 2023,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT la résolution N°05 adoptée lors de la seizième réunion Ordinaire du Conseil d'Administration en date du 28 Juin 2022 portant création d'un Sous-Comité de Passation de marché pour la validation des Contrats concernant la sixième (6^e) année du Compact ;

CONSIDÉRANT ENFIN que la résolution spéciale n°52/02-2023 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil à travers le Sous-Comité de Passation des Marchés et a été approuvée par tous les membres ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par la présente que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉOLUTION SPECIALE CI-APRÈS** :

- **RESOLUTION SPECIALE N°052/02-2023/MCA-Niger** : « Le Conseil d'Administration approuve l'Avenant n°02 au Contrat N°IR/IPD/1/SS.243/21 conclu entre le MCA-Niger et l'Université du Nevada Las Vegas (UNLV) pour réalisation d'un modèle de simulation hydrogéologique de la nappe de la basse terrasse de Sia Kouanza ».

(a) *Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre la présente Résolution dans la limite de leurs compétences respectives.*

A signé

Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration